

INSTRUCTIONS DE COURSE

XXIV TROPHEE BAILLI DE SUFFREN

Du jeudi 20 juin au Samedi 6 juillet 2024

Avis de Course, Programme, Instructions de Course et Charte de Bonne Conduite disponibles sur :
www.tropheebailledesuffren.com ; www.snst.org ;

Yachts clubs partenaires :
Société Nautique de Saint-Tropez www.snst.org ; Llega Navale Sardegna www.leganavale.it/sardegna ;
Club Nautique de Bizerte ;
Royal Malta Yacht Club www.rmyc.org , Yachting Malta www.yachtingmalta.org

Informations portuaires pour les escales :
www.port-de-saint-tropez.com ; www.marinesifredi.it ; www.marina-bizerte.com
<https://en.cnmarinas.com/marinas/grand-harbour-marina/> ;
www.rmyc.org ;

Informations touristiques et utiles locales :
www.ot-saint-tropez.com ;

Informations complémentaires sur les réglementations de course et la sécurité :
Fédérations de voile : www.sailing.org ; www.ffvoile.net ; www.rfev.es ; <http://ftv.org.tn> ; www.yachtingmalta.org

Associations de classe, règles & jauge CIM :
www.cim-classicyachts.org ; www.afyt.fr ; www.aive-yachts.org ; www.ranc.es.
Règles & Jauge IRC : www.ycf.fr

Yacht-clubs nationaux (pavillonnerie, Étiquette navale,...) :
www.ycf-club.fr ; www.rmyc.org;

Charte de protection de l'environnement : www.ecogestes.com

Sommaire :

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1- Organisation | 13-Arrivées |
| 2- Règles | 14-Système de pénalité |
| 3- Inscriptions | 15-Temps limite |
| 4- Identification | 16-Réclamations |
| 5- Avis aux concurrents, tableau officiel | 17-Contrôle de jauge et équipement |
| 6- Modifications aux instructions de course | 18-Classement |
| 7- Signaux faits à terre | 19-Sécurité et surveillance |
| 8- Programme des courses | 20- Étiquette |
| 9- Parcours | 21- Responsabilité |
| 10- Marques | Annexes |
| 11- Départs | |
| 12- Portes | |

1. Organisation :

Le TROPHEE BAILLI DE SUFFREN 2024 est organisée par la S.N.S.T. (Société Nautique de Saint-Tropez), la Llega Navale Sardinia Sardaigne Italie, le Sport Nautique Bizertin Bizerte Tunisie (SNB), le Royal Malta Yacht Club (RMYC) Malte et Yachting Malta (YM), coordonnés par le Marenostum Racing Club (M.R.C).

2. Règles

2.1 La régata est régie par :

- Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile en vigueur, y compris les prescriptions de la FFV.
- Les règles du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer s'appliquent de l'heure légale du coucher de soleil jusqu'à l'heure légale du lever du soleil.
- Les règles de la jauge CIM 2024 pour les courses des voiliers d'époque et classiques.
- Les règles de la jauge IRC 2024 pour les voiliers classés « Esprits de Tradition ».
- L'avis de course du TROPHEE BAILLI DE SUFFREN.
- Les présentes instructions de course.

2.2 Dans tous les cas, le texte en langue Française prévaudra en cas de différend.

2.3 L'heure officielle est donnée par le GPS (TU+2)

3. Inscriptions

- 3.1 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription les documents définis au chapitre 7 « ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS » de l'avis de course.
- 3.2 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 2 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.
- 3.3 Changement d'équipage au cours de l'épreuve : le changement éventuel d'équipage devra être demandé par écrit au Comité de Course lors d'une escale.
- 3.4 La liste des bateaux par classe sera affichée au tableau officiel avant 9h00 le premier jour de course.

4. Identification

- 4.1 Chaque bateau doit avoir une identification sur la grand-voile. Ce numéro doit correspondre à celui donné lors de l'inscription avant le départ.
- 4.2 Si le bateau ne possède pas de numéro, un cagnard sera fixé dans les filières à l'arrière-bâbord et/ou tribord. Ce cagnard sera donné contre caution, au moment de l'inscription, par le comité d'organisation.
- 4.3 Les concurrents devront arborer d'une manière bien visible dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord le pavillon de la course et un pavillon de classe, tous les deux pourront être donnés par le comité d'organisation.
- 4.4 La flamme de la course ou d'un partenaire sera éventuellement remise également aux participants. Celle-ci devra alors être hissée sur l'étai lors des escales.
- 4.5 Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever ces pavillons distinctifs.

5. Avis aux concurrents, Bureau du Comité de Course, Tableau officiel

Racing Rules of Sailing » <http://www.racingrulesofsailing.org/documents/8864/event>

Ce tableau électronique d'information est le Tableau Officiel d'Informations pour cette régata.

i



Déposer une demande d'instruction



Heure d'arrivée

NOTE : Lorsque vous remplissez un formulaire, la procédure (définie dans les RCV et dans les IC) reste inchangée.



Tableau officiel d'informations



Convocations au jury



Décisions



Contestations de classement

Le jury et les parties se réservent le droit de limiter l'accès du public à certaines décisions.*

6. Modifications aux instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ prévu le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il doit prendre effet.

7. Signaux faits à terre

Pavillon Aperçu signifie : la course est retardée, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 1 heure après que l'Aperçu a été affalé.

A Saint-Tropez, les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé à la Société Nautique et répétés à la VHF sur le canal de la course.

8. Programme des courses

Samedi 22 juin	à 12h30	Départ de la 1 ^{ère} étape Saint-Tropez / Carloforte, ile San Pietro, Sardaigne (Italie)	260 milles nautiques,
Mercredi 27 juin	à 15h00	Départ de la 2 ^{ème} étape Carloforte / Bizerte (Tunisie):	150 milles nautiques,
Mardi 2 juillet	à 15h00	Départ de la 3 ^{ème} étape Bizerte/ La Valette (Malte)	240 milles nautiques,

9. Parcours

Le parcours, d'environ 650 milles nautiques (en route directe) ralliera Saint-Tropez (France) au Royal Malta Yacht Club (Malte) avec deux escales : la première à Carloforte (Ile San-Pietro, Sardaigne, Italie), et la seconde à Bizerte (Tunisie)

10. Marques

A Saint-Tropez :

Bouée de DEPART : Bouée gonflable ORANGE à environ 400m au nord de la Tour de la Capitainerie.

Bouée de la Bouillabaisse : Bouée Gonflable BLANCHE (position sur "annexe Saint-Tropez")

Voir les annexes spécifiques pour les escales.

11. Départs

Les procédures de départ et d'arrivée seront données sur le canal de sécurité de la régata.

Les voiliers qui n'auront pas franchi la ligne de départ dans les 30 minutes suivant leur signal de départ seront classés DNS. Toutefois, si pour des raisons techniques et /ou en cas de circonstances exceptionnelles, un bateau ne peut pas prendre le départ dans le délai précisé ci-dessus, il pourra cependant être autorisé par le Comité de Course à prendre le départ au-delà de ce délai, à condition de respecter les dispositions suivantes :

- Avertir immédiatement le Comité de Course de son problème
- Préciser le délai qui lui est nécessaire pour rejoindre la zone de départ.

Le comité de Course pourra alors lui accorder l'autorisation en lui indiquant l'heure à laquelle il pourra prendre le départ et le cas échéant la nouvelle ligne de départ et la première marque à passer.

Dans tous les cas, l'heure de départ officiellement retenue sera l'heure du départ de la course.

En cas de départ au portant et pour des raisons de sécurité, les spinnakers, Genaker ou toute voile de portant sont interdites avant le franchissement complet de la ligne de départ.

11.1 A SAINT-TROPEZ

Définition de la ligne de départ à Saint-Tropez :

La ligne de départ est orientée au 350°. Elle est définie par l'alignement d'un mât portant un pavillon orange sur le lieu-dit « TOUR de la CAPITAINERIE » et une bouée gonflable mouillée au Cap 350 de la Tour de la Capitainerie et à environ 400m de la jetée nord du port de Saint-Tropez. Les bateaux doivent prendre le départ entre ces deux marques. Les signaux de départ seront envoyés sur LA TOUR de la CAPITAINERIE.

Départ :

Ligne de départ, bouée de la Bouillabaisse à laisser à Tribord, passage par la ligne de départ en laissant la marque de départ à bâbord.

La règle 30.1 ne s'applique pas pour les départs donnés depuis LA TOUR de la CAPITAINERIE.

Les balises cardinales notamment de la Seiche à l'huile, du Rabiou et de la Moutte doivent être laissées du côté requis par la réglementation maritime.

Voir annexe Saint-Tropez

Procédure de départ à Saint-Tropez :

Briefing météo/procédures de départ/itinéraire/sécurité/ à 8h30 au club house de la SNST le matin du départ.
Le signal d'avertissement est le pavillon de la SNST (rouge blanc rouge avec une ancre de marine dans le blanc).
Les départs seront donnés suivant la règle 26.

Les signaux visuels seront envoyés sur la Tour de la Capitainerie.

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

Décision de courir à Saint-Tropez :

Le Chef de Bord, ou son représentant, doit déposer au bureau du comité, à la SNST, au plus tard au briefing du départ de la course, une « décision de courir ».

Attention aux rochers immergés le long de la digue du port (môle J. REVEILLE) et aux nombreuses navettes rapides dans le golfe.

Consulter les AVURNAV et informations sur la Zone de Tir de l'Île du Levant sur : <https://portail.ping-info-nautique.fr/avurnav-notice>

11.2 A CARLOFORTE : Voir annexe « CARLOFORTE »

11.3 A BIZERTE : Voir annexe «BIZERTE»

11.4 A MALTE : Voir annexe « MALTE »

11.5 Rappels :

En cas de rappel individuel :

Un navire OCS **au moment du départ** qui ne répare pas correctement sera pénalisé en ajoutant 2 heures à son temps de course.

12. Portes

Pour chaque étape, une porte de passage est mise en place afin de gérer au mieux la course. Lors du franchissement de cette porte, chaque concurrent doit noter sur la feuille d'étape l'heure et la position GPS du bateau.

Ces points sont définis en WGS84.

Un bateau peut utiliser une des portes définies comme ligne d'arrivée et finir.

Il sera classé à ce pointage à la suite de ceux qui ont fini à l'Arrivée définie selon art 13 .1/2/3 des IC.

Ils seront notés DPI sur la feuille de résultat.

Les heures de passage seront contrôlées à partir du fichier de position des balises.

A la suite de son arrivée à une porte, le concurrent pourra mettre le moteur pour rallier l'étape du parcours.

12.1 1^{ère} étape : Saint-Tropez / Carloforte.

La porte est une ligne reliant les deux points suivants :

Le phare du Cap CACCIA à Bâbord : 40° 33,647N ; 008° 09,756E

Marque Virtuelle MVE1 à Tribord : 40° 21,339N ; 006° 54,199E

12.2 2^{ème} étape : Carloforte / Bizerte.

La porte est définie par deux points qui sont :

- L'île de la GALITE à laisser à Bâbord : 37° 31,125N ; 008° 53,887E
- L'île GALITON de l'Ouest à laisser à Tribord : 38° 29,863 N ; 008° 52,540E

12.3 3^{ème} étape : Bizerte/ Malte.

La porte est définie par une ligne reliant les deux points suivants :

- L'île de Linosa à laisser à Tribord 35° 52,266N ; 012° 52,694E
- Marque Virtuelle MVE3 à Bâbord 36° 44,431N ; 013° 31,991E

13. Arrivées

A 2 milles nautiques avant chaque arrivée, le Chef de Bord doit impérativement avertir de celle-ci le Bateau Comité et/ou le yacht-club d'escale sur le canal VHF de vacation 77 (et sur le canal spécifique de chaque club quand il est indiqué) ainsi que la Capitainerie du port ou de la marina sur le canal 16 (ou autre canal si indiqué) en précisant sa qualité de participant inscrit à cette course, ainsi que son « E.T.A. » (Expected Time of Arrival).

Dans le cas où il n'est pas possible d'établir un contact VHF, le Chef de Bord devra prendre contact par téléphone avec le Comité de Course, le Président du Jury déconcentré ou le Directeur de Course.

Les bateaux se présentant au port d'escale en avance sur le temps d'arrivée prévu (voir plus bas) devront demander à la Capitainerie une autorisation spécifique d'entrée et d'amarrage. En cas d'indisponibilité de place, possible à cette époque (par ex. à Saint-Tropez, Carloforte, Bizerte et Malte), les bateaux pourraient être amenés à devoir mouiller à l'extérieur du port, à proximité, sous leur propre responsabilité et devront en informer la Capitainerie, le club d'escale et le Comité de Course. En cas d'amarrage intermédiaire au port à une place autre que celle réservée par la suite aux concurrents, il appartiendra à ceux-ci de s'assurer des conditions de leur amarrage, puis de pouvoir rejoindre ensuite le quai qui leur est réservé. Dans les deux cas cités ci avant, les bateaux pourront rejoindre leur place réservée dès le temps d'arrivée prévu."

Fiche d'étape :

Après chaque course, chaque Chef de Bord, même s'il abandonne, doit remplir en ligne via le QR code Racing Rules of Sailing « Heure d'arrivée » sa fiche d'étape ou d'abandon aussitôt que possible et au plus tard 2H00 après l'arrivée du bateau. En cas d'arrivée nocturne, la fiche d'étape devra être remplie au plus tard à 09h.

Un concurrent qui n'observe pas cette règle sera pénalisé suivant la 44.3(c) de 10% des inscrits de sa classe sans instruction (modification règle 63.1) arrondi à l'unité supérieure.

- 13.1 **Arrivée à Carloforte :** Voir annexe Carloforte
- 13.2 **Arrivée à Bizerte :** Voir annexe Bizerte
- 13.3 **Arrivée à Malte :** Voir annexe Malte

14. Système de pénalité

- 14.1 Le système de pénalité pour une infraction à une règle du chapitre 2 est une pénalité de rotation de deux (2) tours aussitôt que possible (ceci modifie les règles 44.1 et 44.2 des RCV).
- 14.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :
Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section III du RIPAM, la IC 14.1 ne s'applique pas.
Reconnue ou non, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité suivant la 44.3(c) pouvant aller de 10% du temps de course, à la disqualification.
Une infraction à une règle autre que celles du chapitre 2 des RCV pourra être pénalisée selon une pénalité discrétionnaire d'au minimum 1 place, sauf notification contraire des présentes IC.
- 14.3 Un concurrent ne doit pas jeter intentionnellement de détritrus dans l'eau. RCV 55. Toutefois, l'attache des voiles de portant avec les brins de pure laine est autorisée.

15. Temps limite

Les dates et heures limites sont données en heure locale.

- CARLOFORTE : 26 juin 12h
- BIZERTE : 30 juin 12h
- MALTE : 5 juillet 18h

16. Réclamations

- 16.1 Les « réclamations » (et les reconnaissances d'infractions) devront être remplies en ligne via le QR code Racing Rules of Sailing « Déposer une demande d'instruction ». Le temps limite de dépôt des réclamations (modification RCV 61,3) sera de deux heures après l'arrivée du bateau à l'escale. Si le bateau arrive après 20h, la réclamation pourra être déposée le lendemain avant 09h00.
Il appartiendra à chaque concurrent de présenter à la demande du Jury, toutes informations disponibles sur leur Traceur ou GPS (route, passage des waypoints, embrayage moteur etc....)
Les déclarations spontanées de reconnaissance d'infraction sont encouragées dans le respect de l'esprit amical et courtois de la course.
- 16.2 Pour l'application de la règle 61.1(b), les numéros des bateaux objets d'une réclamation par le Comité de Course ou le Jury pour un incident observé dans la zone de course seront affichés sur le tableau officiel avant l'expiration du délai précisé au § 17.1. En cas d'impossibilité, la durée de la prolongation du délai d'affichage sera précisée (modification RCV 61.1(b)).
- 16.3 Les convocations seront affichées dans les 30 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents où, quand et comment se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins.
- 16.4 Le Jury instruira les réclamations dans l'ordre, si possible, des dépôts.
En accord avec les parties intéressées, le Jury pourra instruire les réclamations avant l'heure limite des dépôts.
- 16.5 Modification des règles 62.2 et 66 des RCV : aucune demande de réouverture ou de réparation ne sera acceptée au-delà du temps limite de réclamation suivant la communication orale de la décision sauf le dernier jour de course ou le délai est réduit à 30 minutes après la communication orale de la décision concernée.

17. Contrôles de jauge et d'équipement

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de sécurité, de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du Comité de Technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel à l'issue des inscriptions, et au plus tard deux heures avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à 2 heures après cette heure d'affichage ou l'heure limite de réclamation de la première course.

18. Classement

18.1 Classement par classe

Le classement d'une étape se fera pour chaque classe en temps compensé « temps sur temps ».

Temps compensé = Temps de course x (TCF x C) pour les bateaux jaugés CIM

Temps compensé= Temps de course x TCC pour les Esprit de Tradition jaugés IRC

C= coefficient issue de la déclaration de voile pour les yachts jaugés CIM

Points attribués

Les points attribués seront « au minima »

Classement général par classe

Le classement général par classe sera établi en additionnant les points obtenus à chaque étape (toutes les étapes comptent), application de l'annexe A des RCV.

18.2 Classement « Sabre de l'Amiral Satan »

Tous les bateaux jaugés CIM seront reclassés dans une seule classe suivant leur temps compensé.

Des points « au minima » leurs seront attribués.

Classement par étape, bonification ou pénalité « équipage » des points étape (DPI)

- Une bonification des points à chaque étape est attribuée au bateau lorsque le propriétaire du yacht est à bord : **-0.4 points.**

- Une pénalité des points à chaque étape est attribuée au bateau lorsque l'équipage est majoritairement pourvu d'un contrat d'embarquement ou groupe trois (3) World Sailing : **+0.4 points.**

Classement général du « Sabre »

Pour le classement général du Sabre, toutes les courses comptent, les points du classement par étapes du « Sabre de l'Amiral Satan », bonifiés ou pénalisés seront ajoutés. Le bateau ayant le moins de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité dans la somme des points, l'annexe A des RCV sera appliquée.

18.3 Classement « Sabre du JEDI »

Tous les bateaux jaugés Esprit de Tradition seront reclassés dans une seule classe suivant leur temps compensé.

Des points « au minima » leurs seront attribués.

Classement par étape, bonification ou pénalité « équipage » des points étape (DPI)

- Une bonification des points à chaque étape est attribuée au bateau lorsque le propriétaire du yacht est à bord : **-0.4 points.**

- Une pénalité des points à chaque étape est attribuée au bateau lorsque l'équipage est majoritairement pourvu d'un contrat d'embarquement ou groupe 3 World Sailing: **+0.4 points.**

Classement général du « Sabre »

Pour le classement général du Sabre, toutes les courses comptent, les points du classement par étapes du « Sabre du Jedi », bonifiés ou pénalisés seront ajoutés. Le bateau ayant le moins de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité dans la somme des points, l'annexe A des RCV sera appliquée.

18.4 Autres classements

D'autres classements pourront être effectués. Le gagnant du « Sabre » ne peut pas concourir pour ces classements supplémentaires.

18.5 L'utilisation du moteur est autorisée tel que défini dans la règle 42.3 (i) uniquement. Chaque mise en route du moteur dans ce cadre-là fera l'objet d'une déclaration circonstanciée qui sera soumise au Jury pour appréciation.

19 Sécurité - Surveillance

Le canal VHF de vacation et de veille permanente entre les participants, l'organisation et les yacht-clubs d'escale est le 77.

Chaque bateau donnera à l'organisation un numéro de téléphone portable qui doit être joignable à l'approche des côtes.

ORGANISATION:

- Direction de Course : Lionel PEAN +33 6 49 47 86 78

- Présidents du Comité de Course :

A Saint-Tropez : Jean Pierre EPOUDRY +33 6.89.47.25.00

A Carloforte : Lionel PEAN. +33 6 49 47 86 78

A Bizerte: Lionel PEAN +33 6 49 47 86 78

A Malte: Michael MIFSUD +356 998 237 80

- Président du Jury : Peter DIMECH RMYC +356 9950 3126

Organisation embarquée durant la course :

- Coordination : Lionel PÉAN +33 6.49.47.86.78 sur HERMITAGE

- Comité Technique CIM : Roger GIBERT +33 6.20.41.24.66

-Commissaire aux résultat Frédérique FANTINO +33 6.99.34.20.27 sur HERMITAGE

19.1 Suivi des bateaux

Afin de permettre au Comité de Course au CROSSMED et au MRCC de suivre les bateaux, les concurrents devront avoir leur **transpondeur AIS activé en permanence**, de plus ils embarqueront des balises fournies par l'organisation. Ces balises seront installées par l'organisateur. Il est interdit de les arrêter en course.

Lien du Tracking : <https://carto.oceantracking.fr/tbs/carto>

19.2 Abandon

Tout concurrent qui abandonne la course doit amener son pavillon de course et mettre tout en œuvre pour avertir le Comité de Course dans les plus brefs délais pour des raisons de sécurité et d'information des services d'assistance. Faute de quoi, le Jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

- par VHF sur les canaux 77, 16, et/ou par téléphone auprès des yacht-clubs partenaires de départ et d'arrivée de chaque étape, voir les annexes de chaque étape,

- si nécessaire par téléphone auprès des organismes d'assistance d'urgence en mer tel que CROSSMED pour le Var : +334.94.61.71.10. – pour l'Italie (à Rome) pour la Sardaigne : MRCC : +39.06.59.23.569.

19.3 Matériel de sécurité

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité, requis par la réglementation OSR catégorie 3 de WS en vigueur. Voir « Régulation spécifique du TBS » : règles spéciales de la course au large, annexées à l'avis de course.

19.5 Tout bateau équipé d'un téléphone satellite et/ou d'une balise permanente de positionnement GPS, devra le signaler au Comité de Course.

19.6 Rappel de la règle 1.2 des RCV

« Chaque concurrent est personnellement responsable du port d'un système de flottabilité personnelle approprié aux conditions ». Dans le même esprit de prudence, il est obligatoire que chaque équipier présent sur le pont durant la nuit soit équipé d'un harnais de sécurité fixé à la ligne de vie,

19.7 Météo et cartes marines

Chaque bateau devra consulter avant chaque départ et régulièrement durant la navigation les conditions météo sur l'itinéraire à suivre ainsi que les risques habituels rencontrés en navigation (hauts fonds, bancs de sable, épaves, navires, etc.).

19.8 Une attention toute particulière devra être accordée, notamment de nuit, aux filets dérivants parfois rencontrés au large des côtes italiennes en Sardaigne ou de Tunisie, habituellement signalés par de petites bouées blanches.

19.9 Il appartient à chaque Capitaine de s'assurer de la bonne conduite de son équipage à terre, du bon amarrage de son bateau aux ports, du respect de l'environnement en mer et dans le port sur les quais et à terre, ainsi qu'à tout moment des conditions de sécurité des personnes, des bateaux et des biens sous sa responsabilité.

19.10 La trousse à pharmacie de secours, adaptée à la course au large, devra être vérifiée et complétée avant chaque départ.

19.11 De même il est rappelé aux concurrents qu'ils devront mettre en œuvre un système de veille humaine (et éventuellement d'alarme électronique) permanente visant à surveiller, notamment de nuit, le trafic des très nombreux cargos, autres navires de commerce et navettes rapides entre les îles ou de pêche particulièrement fréquent dans ces eaux.

19.12 Durant la course, il est fortement déconseillé aux équipages de fumer et de consommer toute boisson alcoolisée à bord. L'usage des produits dopants et stupéfiants est rigoureusement interdit.

19.13 La manœuvre des annexes motorisées sera confiée à un équipier titulaire d'un permis bateau moteur.

20. Etiquette

A l'occasion des réceptions et des cérémonies de remise des prix données sur les sites visités, l'usage veut que les armateurs portent **blazer, pantalon blanc et cravate club**, et que les équipages portent une **tenue uniforme aux couleurs de leurs bateaux sauf instructions particulières de l'organisation**.

A terre (au port, à la ville ou au village, au club), les équipages porteront l'uniforme de leur bateau ou de leur club. A défaut, ceux-ci s'habilleront tout en blanc.

Dans le même esprit de courtoisie, la tradition de cette course veut que chaque bateau arrivant à l'escale soit accueilli le jour avec des rafraîchissements et la nuit avec des boissons chaudes par un représentant du bateau arrivé précédemment.

Les participants devront se munir avant le départ de Saint-Tropez des quatre pavillons de courtoisie utiles (France, Italie, Tunisie et Malte) à hisser dans les barres de flèches Tribord ainsi que des guidons de leur club et de leur association de classe (à hisser en tête de mât ou dans les barres de flèche Bâbord). Le Grand Pavois sera hissé lors des escales et à l'arrivée finale.

21. Responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.



**SOCIÉTÉ NAUTIQUE
SAINT-TROPEZ**

ANNEXE SAINT-TROPEZ

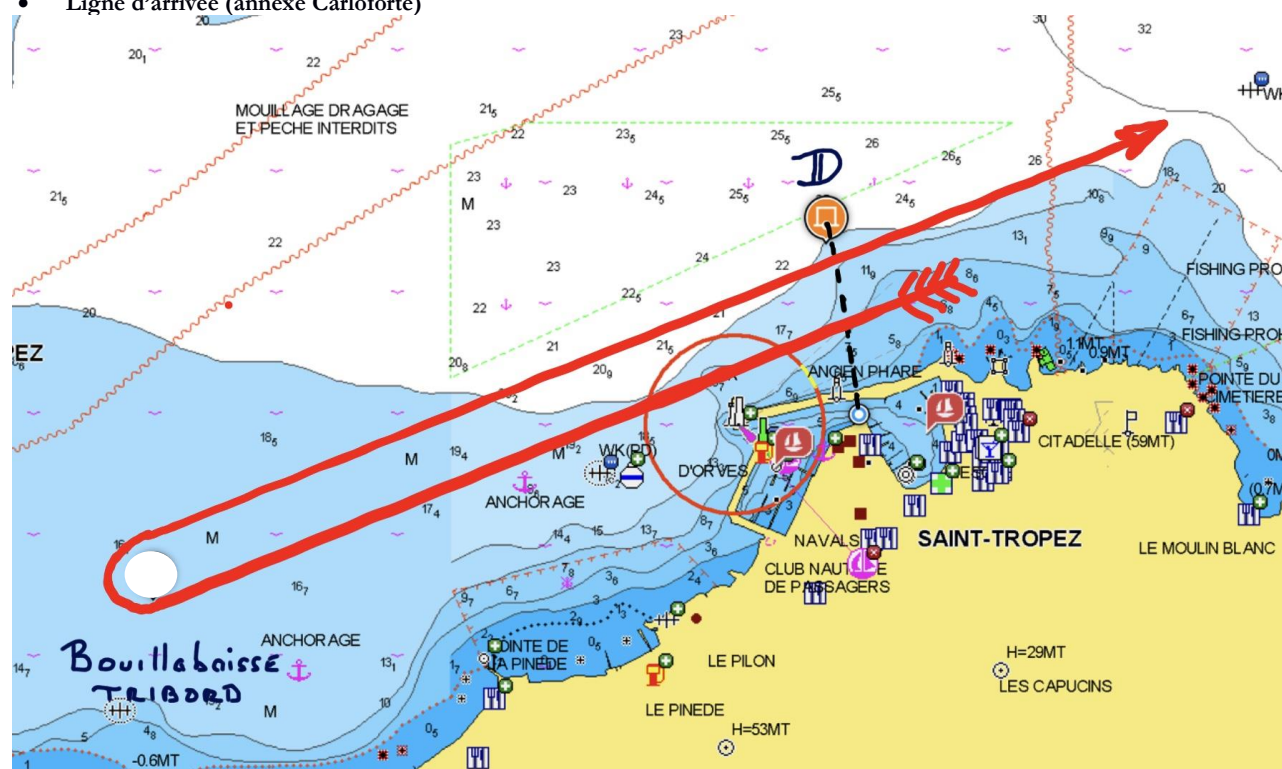
Position du Mat de pavillon de la Tour de la Capitainerie : 43° 16' 352 N / 006° 38' 176 E

Position approximative de la Bouée de départ : 43° 16' 590 N / 006° 38' 118 E

Position approximative de la Bouée de la Bouillabaisse : 43° 16' 120 N / 006° 36' 900 E

Course :

- Ligne de départ
- Bouée de la Bouillabaisse à laisser à Tribord
- Bouée ligne de départ à laisser à Bâbord
- Rabiou à laisser à Tribord
- La Moutte à laisser à Tribord
- Rocher Fouras à laisser à Tribord
- Porte Étape 1
- Ligne d'arrivée (annexe Carloforte)



Renseignements utiles

Position : Longitude : 06°38'00" Est / Latitude : 43°16'22" Nord / Cartes SHOM n° 7408, 5255, 6874, 6875.

Société Nautique de Saint-Tropez : tél. : + 33.(0)4.94.97.30.54.

web site : www.snst.org ; email : info@snst.org

Chef d'escale : PIERRE ROINSON (SNST) GSM : + 33 (0)6.07.05.18.25

Coordinateur : LIONEL PEAN (MRC) GSM : +33(0)6.49.47.86.78

Directeur de course : LIONEL PEAN (SNST) : GSM : +33(0)6.49.47.86.78

Capitainerie du Port : VHF canal 9, tél. : + 33.(0)4.94.56.68.70. – www.port-de-saint-tropez.com

Plongeur portuaire (cf ancras) : TRASOMAR: +33(0)6.83.58.64.65.

Météo : VHF canal 16 et 90, tél. : 01.39.28.00.28. / 08.36.69.12.34. - Internet : www.meteoconsult.fr –

Sauvetage en mer : CROSSMED : GSM : 116/ T : 04.94.61.71.10 / 04 94 61 71 10

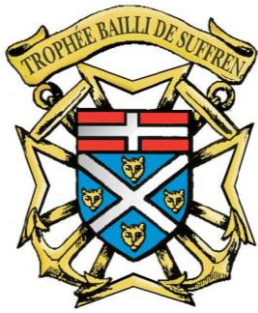
Société Nationale de Sauvetage en Mer sur le port de Saint-Tropez (SNSM) : GSM : 06 88 31 81 61

Gendarmerie : 04.94.02.90.00

Hôpital : 04.98.12.50.00

Urgence : GSM : 112 – Samu : 15

Zone de Tir du Levant : <https://portail.ping-info-nautique.fr/avurnav-notice>



TROPHEE BAILLI DE SUFFREN 2024

DECISION DE COURIR DECISION TO RACE

NOM DU BATEAU.....N° VOILE OU CAGNARD.....

Je soussigné, Skipper décide de prendre le départ du Trophée Bailli de Suffren 2024.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je reconnais avoir pris connaissance des épreuves, de l'avis, des instructions de course et des avenants ainsi que des conditions de mouillage, concernant la présente étape.

Je certifie avoir volontairement et librement demandé à participer au Trophée Bailli de Suffren, et à prendre le départ.

J'accepte toutes les responsabilités, étant conscient que toute course et que naviguer de jour comme de nuit en mer peut impliquer certains risques.

J'adhère sans réserve à la règle fondamentale n°4 de World Sailing édictant que «la décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité» ainsi qu'à la règle fondamentale 12 du RCV :

«chaque équipier est personnellement responsable du port d'un dispositif de flottabilité personnel approprié aux conditions»

Je respecte tout particulièrement lors du départ et à l'arrivée de chaque étape le Règlement International pour la Prévention des Abordages en Mer.

Je garantis vérifier personnellement avant le départ la présence, la validité de la date de révision et le bon fonctionnement de tous les systèmes embarqués, matériels et principes de sécurité, de survie, de signalisation, d'alerte, de communication (notamment la radio VHF 25 W) et de propulsion, et ce en conformité avec la catégorie de navigation au large.

Je m'engage à bien expliquer avant le départ à toutes les personnes à bord, les mesures de sécurité à bord, notamment en cas d'incident, de chute à la mer, d'abordage, d'évacuation, d'utilisation des gilets de sauvetage et du radeau de survie, d'alerte par VHF, etc...

J'ai bien compris que la veille radio sur VHF ou par GPS sur Internet, que l'Organisation pourrait éventuellement établir est facultative et aléatoire et ne peut en aucun cas être considérée comme une sécurité complémentaire sur laquelle je peux compter.

J'ai bien contrôlé que les membres d'équipages y compris moi, tous listés dans la liste d'équipage, sont détenteur d'un passeport, ou de documents d'identité valide.

Le 22 juin 2024

Signature

ANNEXE - CARLOFORTE

ARRIVÉE / DEPART

ARRIVÉE

La ligne d'arrivée matérialisée est entre le phare Vert du port de l'île de Piana (Feu fixe vert) position $31^{\circ}11'366N / 008^{\circ}19'448E$ à laisser à Tribord et la Tour de l'île Scoglio la Ghinghetta (2 Éclats rouges 10s) position $31^{\circ}11'983N / 008^{\circ}22'157E$ à laisser à Bâbord.

La ligne est à franchir du Nord au Sud.

Nous attirons l'attention aux concurrents que la partie Est de l'île de Piana est pavée de nombreux récifs non balisés.

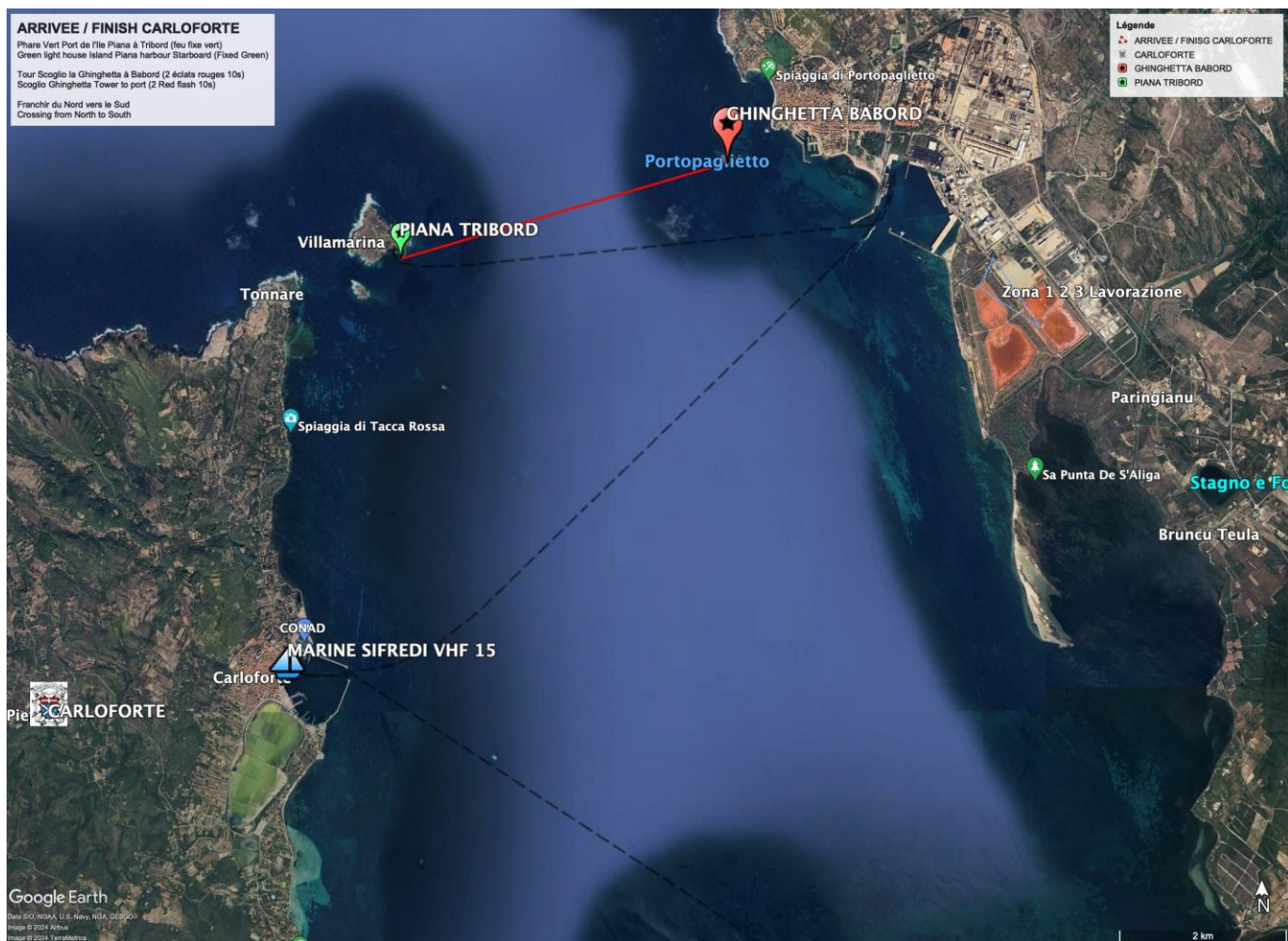
De nombreux banc de sables entourent l'île de San-Pietro et les bateaux doivent bien respecter les chenaux d'accès au port de Carloforte. Les ferries qui relient Carloforte à la Sardaigne sont prioritaires.

A l'entrée dans le port principal, la Marine Sifredi (VHF Canal 15) se trouve en face de vous sur la partie droite du port.

DÉPART

La zone de départ sera située environ 1,5nm dans le 125 du port de Carloforte.

Les détails de la ligne de départ seront fournis lors du briefing de départ de l'étape.



ANNEXE BIZERTE (Tunisie)

PARCOURS

Ligne de départ de Carloforte (annexe Carloforte)

Ile La VACCA à laisser à Bâbord Pos : 38°56'111N ; 008°26'808E

Ile Del TORO à laisser à Bâbord Pos : 38°51'659N ; 008°24'566E

Marque Virtuelle MVE2 à laisser à Bâbord Pos : 38°39'785N ; 00824'311E

Ile GALITON de l'ouest à laisser à Tribord Pos : 37°29'871N ; 008°52'454E

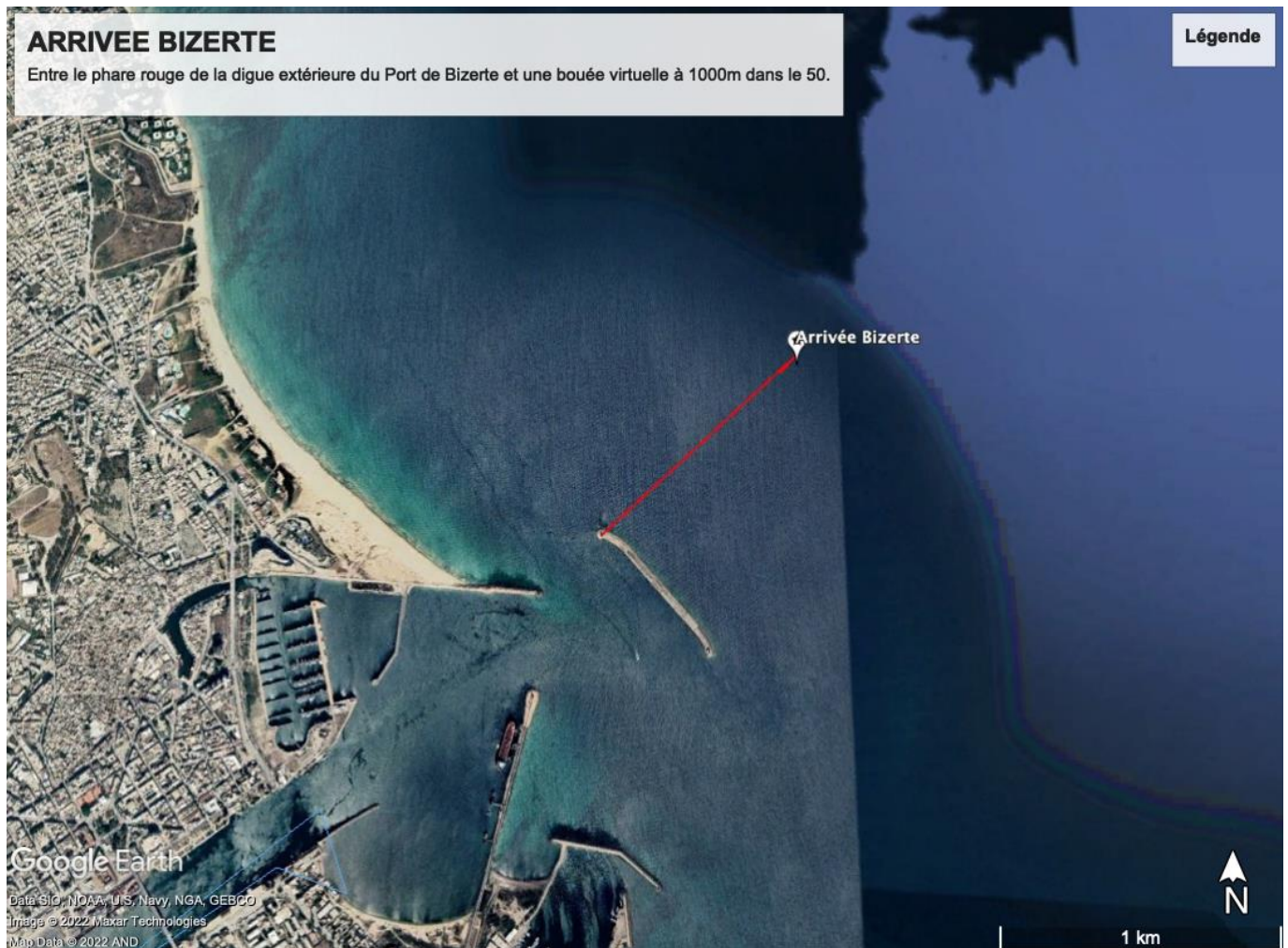
Ile de la GALITE à laisser à Bâbord Pos : 37°31'125N ; 008°53'887E

Ligne d'arrivée Bizerte

Il est interdit de pénétrer dans la zone de Tir et d'entraînement du sud Sardaigne, il est donc interdit de naviguer à l'est de la ligne définie entre l'Ile La VACCA, l'île Del TORO et la marque MVE2.

BIZERTE LIGNE D'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est matérialisée entre le Phare Rouge (Éclats Rouge 5s) de la Digue extérieure du Port de Bizerte et une bouée virtuelle au 50° pour 1000 mètres (37°17'205N 009°54'125E) . La ligne est à Franchir du Nord au Sud.



DÉPART de BIZERTE

PARCOURS

Ligne de départ de BIZERTE
Ile de LINOSA à laisser Tribord
Marque virtuelle MVE3 à laisser à Bâbord
Ligne d'arrivée à MALTE.

Pos : 35°52'183N ; 012°52'614E

Pos : 36°44'431N ; 013°31'991E



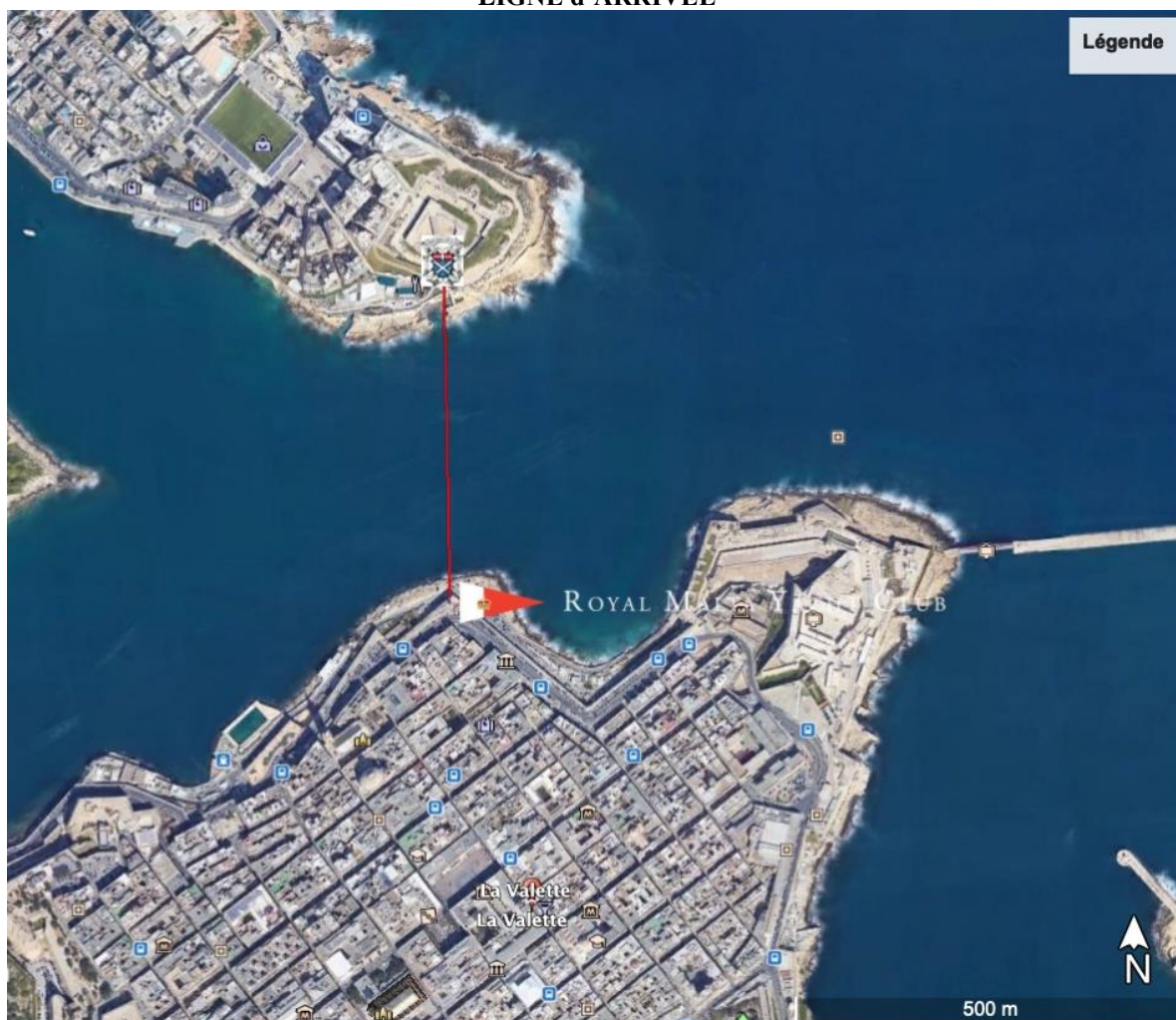
ANNEXE MALTE

PARCOURS

Ligne de départ de BIZERTE
Ile de LINOSA à laisser Tribord
Marque virtuelle MVE3 à laisser à Bâbord
Ligne d'arrivée à MALTE.

Pos : 35°52'183N ; 012°52'614E
Pos : 36°44'431N ; 013°31'991E

LIGNE d'ARRIVÉE



MALTA LIGNE D'ARRIVEE

FORTIZZA ta TIGNE 35° 54' 365 N 14° 30' 798 E
et
VALETTA 35° 54' 136 N 14° 30' 806 E
A franchir de l'EST vers l'OUEST

CONTACT ROYAL MALTA YACHT CLUB:

Administration:	Alana MUSCAT	alana@rmyc.org	+356 9988 6783
Race Officer:	Peter DIMECH	sailing@rmyc.org	+356 9950 3126
Commodore:	David CREMONA	commodore@rmyc.org	+356 9947 2768

ANNEXE MALTE, suite

Une fois la ligne d'arrivée franchie :

Il est obligatoire de contacter VALETTA PORT CONTROL VHF 72 pour avoir l'autorisation de rentrer dans le port de La Valette.

Une fois autorisés les bateaux pourront rejoindre Grand Harbour Marina à Birgu-Vittoriosa, et se rendre sur la zone de mouillage prévue.

Gordon Vassallo

General Manager

Grand Harbour Marina

The Capitanerie

Vittoriosa Wharf

Vittoriosa BRG1721

Malta

Tel No: +356 2180 0700

Fax No: +356 2180 6148

Mobile: +356 7926 6954

Website: www.cnmarinas.com/ghm

